
**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 637-1**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance extraordinaire, tenue le 19 mai 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 637-1 intitulé : « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 637 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 361 000 \$** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 06 juin 2022.



M^e Lydia Laquerre
Greffière
